

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index
- Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:
- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal TACHÉREAU, Archevêque de Québec



Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Santé,
 Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

H. l'abbé D. GOSSELIN
 Curé du Cap-Santé,
 Co., de Portneuf.

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1891

SOMMAIRE :

Instruct'on sur la Bénédiction, 61.—Chronique de la *Semaine Religieuse*, 61.—M. C. F. Painchaud, 64.—Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple, 65.—Chronique, 69.—Changements ecclésiastiques dans l'archidiocèse de Québec, 70.—Ordinations par S. G. Mgr l'évêque de Rimouski dans la Chapelle du Séminaire diocésain, 71.—Changements ecclésiastiques du diocèse de Rimouski pour 1891, 71.—Petite chronique : Quarante-Heures ; Translation des restes du cardinal Guibert ; Mort de J. Grévy ; Mort du cardinal Rotelli ; Retraite à S. Alban, 72—.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 11	octobre	—XXI P. Maternité de la S. Vierge.
Lundi, 12	"	—De la féerie.
Mardi, 13	"	—S. Edouard III.
Mercredi, 14	"	—S. Callixte.
Jepdi, 15	"	—Ste. Thérèse.
Vendredi, 16	"	—De la féerie.
Samedi, 17	"	—Ste Hedwige.

Pilules Antibiliaeuses.



MARQUE DE COMMERCE

Du Dr NEY

Remède par excellence contre les Affections Biliaeuses: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliaeuses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais j'en ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFICACE, ET INOFFENSIF.

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE

L. ROBITAILLE, Chimiste
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC

Messes basses le dimanche à 6 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 7 h.

EGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6. 20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

CHAPELLE N.-D. DE LOURDES.

Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUEBEC

Instruction sur la Bénédiction

Bénir signifie donner ou souhaiter quelque bien. Il n'y a proprement que Dieu qui bénisse de la première manière, parce que c'est de lui que viennent tous les biens du corps et de l'âme. Les anges et nos semblables nous bénissent de la seconde manière, lorsqu'ils nous souhaitent quelque bien ou le demandent à Dieu pour nous.

Quel est l'effet de la bénédiction des parents ? De même que Dieu permet souvent, comme le prouvent des histoires authentiques, que la malédiction des parents soit suivie de son effet, ainsi il exauce souvent les vœux qu'ils font pour leurs enfants. De là vient la coutume chrétienne des parents de donner la bénédiction à leurs enfants le matin et le soir, lorsqu'ils changent d'état et lorsqu'ils quittent la maison paternelle.

Quelle est la vertu de la bénédiction du prêtre ? Elle est très grande, parce que c'est au nom de l'Église et par les mérites de Jésus-Christ qu'il la donne ; il faut donc en faire le plus grand cas. Que les parents suivent l'exemple de ceux qui présentaient leurs enfants à Jésus-Christ, afin qu'il leur imposât les mains et qu'il les bénit ; qu'ils aient soin de faire bénir les leurs par les prêtres, qui sont les représentants de Jésus-Christ.

Quel est l'effet de la bénédiction de Dieu ? Elle couronne de succès toutes les entreprises de celui qui la possède ; elle multiplie toutes choses dans ses mains, et lui rend possible ce que d'autres tentent vainement avec des ressources beaucoup plus grandes.

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Comme on devait s'y attendre, le cardinal Plouc n'a pas laissé sans réponse les attaques dirigées contre lui par l'auteur du *Testament d'un antisémite*. Il vient de publier une brochure de 50 pages,

pour refuter les calomnies et protester contre les injures dont il a été l'objet. Nous avons sous les yeux une analyse de ce factum, dont nous croyons devoir reproduire quelques passages, parce que le *Testament d'un antisémite* a été lu ici par un bon nombre de personnes.

Son Eminence le Cardinal déclare tout d'abord qu'il n'a plus le droit de se taire : " Pour m'atteindre plus sûrement on s'en est pris à mon frère, il n'est plus là pour faire face à ses insulteurs ; c'est donc à moi de le défendre, et j'en ai le devoir, car c'est à cause de moi et de moi seul qu'il a été calomnié jusque dans sa tombe, et qu'on est allé, vingt ans après, remuer sa cendre et l'injurier dans la mort. "

Suit un exposé très clair et complet de l'affaire des Oratoriens qui a servi de prétexte à ce déchaînement d'outrages, puis une esquisse à grands traits de la carrière consulaire de M. Victor Place. De cette partie capitale de la brochure nous ne voulons citer qu'un fait, il est absolument péremptoire. M. Drumont, dans un langage indigné, accuse le consul général de New-York de n'avoir envoyé que des armes de mauvaise qualité et d'avoir ainsi amené, pendant la désastreuse guerre de 1870, les tristes événements du camp de Conlie. Or, *ces armes n'ont jamais servi pendant la guerre*. Elles sont restées en magasin, et ce n'est qu'en avril et mai 1871, c'est-à-dire après la fin des hostilités, que la Commission a fait ouvrir les caisses dans lesquelles elles étaient venues d'Amérique et les a fait examiner.

Après le récit et l'explication du procès, Son Eminence ajoute :

" Et maintenant, je remercie mon ancien et bien-aimé diocèse de Marseille qui, dans ces cruelles conjonctures, n'a cessé de me donner les preuves les plus constantes de son filial et fidèle attachement.

" Je ne lui ai jamais dérobé aucune de mes démarches. Mes insulteurs d'aujourd'hui semblent vouloir donner à entendre que je me suis tenu dans l'ombre pendant la durée de ces douloureux débats.

" Je me suis si peu caché, que je n'ai pas quitté un instant mon frère pendant ces longues audiences. Je venais exprès et au grand jour, de Marseille à Paris, pour l'assister et le fortifier par ma présence et mon affection ; je prenais place à côté de lui dans le prétoire ; je n'y ai pas manqué une seule fois. Mon diocèse de Marseille était tenu au courant de tout ce qui se passait ; les journaux lui apportaient les nouvelles après chaque audience ; ils étaient lus avec avidité ; on discutait les circonstances du procès, et jamais

mes Marseillais, avec la rectitude de leur sens et la noblesse de leur cœur, n'ont cessé d'approuver la conduite de leur Evêque."

" Il ne s'est pas rencontré parmi eux une âme assez basse pour outrager ma douleur, et quand j'ai eu, peu après, à rendre à ma mère vénérée les derniers devoirs, tout Marseille se leva pour me témoigner sa cordiale et religieuse affection et adoucir ma peine."

Les dernières pages de la brochure sont consacrées à l'extravagant roman bâti par l'auteur du *Testament d'un antisémite* et ses fournisseurs de nouvelles, au sujet de l'abbé Le Pailleux, et à leurs tragiques imaginations sur les combats dans lesquelles se serait accompli le voyage de La Tour à Rome. Puis, Son Eminence le Cardinal montre les erreurs du *curriculum vitæ* de l'archevêque de Rennes, tracé par M. Drumont, et il termine par ces lignes :

" Ma voix ne parviendra qu'à un petit nombre ; elle n'atteindra pas les centaines de mille lecteurs que le caractère même de son livre a valu à M. Drumont. Mais, je l'ai dit, j'ai déjà été largement consolé par le témoignage des sympathies si honorables dont j'ai été comblé, et j'ose prendre la confiance que *la lumière est faite dans l'esprit de ceux qui ont bien voulu accorder à ces pages leur attention.* "

" Pour le reste je m'en remets à la justice de Dieu et à la conscience des honnêtes gens."

Le vaillant évêque de Grenoble, dont la plupart de nos lecteurs connaissent les luttes fécondes, n'entend pas désarmer de sitôt. Lors de la dernière retraite annuelle, il a fait à ses prêtres une conférence sur la politique religieuse, qui a été publiée depuis. En voici la conclusion : " Messieurs, le clergé tient en ses mains l'avenir du pays. Qu'il demande aux évêques de présenter ses justes revendications et celles du peuple catholique dont il a la charge, à qui de droit, et le gouvernement, à la vue de cette majorité imposante, qui est la nation, comprendra qu'il prononcerait sa déchéance en refusant de l'écouter. Il n'aurait plus qu'à démissionner, et la nation, reprenant l'autorité qui est à elle, aviserait.

Nos adversaires aiment à jouer avec les mots dont ils savent la puissance. C'est ainsi qu'ils cherchent à nous amoindrir et à nous annihiler, en jetant au peuple ce mot : *gouvernement des curés.*

Messieurs, chacun le sait, le gouvernement des curés est celui de Jésus-Christ, qui disait : " Je ne suis pas venu pour être servi, mais pour servir. Le Pape s'appelle le Serviteur des serviteurs de Dieu. Oui, il gouverne en rappelant aux riches et aux puissants qu'ils doivent servir les pauvres, les petits, les ouvriers, et non les opprimer et les tyranniser. Est-ce que les curés n'en font pas

autant? Cela ne plait pas à nos adversaires, et ils voudraient nous faire rentrer sous terre, du moins dans nos sacristies. Ce temps là est passé: Vive la république chrétienne!"

Ce langage énergique de Mgr Favà, n'est pas de nature, bien sûr, à en faire l'idole des franc-maçons, juifs et impies, qui ont un programme fort différent du sien.

Nous avons donné quelques détails, dans notre dernière chronique, sur la guerre civile du Chili, qui s'est terminée par la défaite de Balmaceda. Nous y revenons aujourd'hui, pour faire connaître davantage la situation politique de ce pays.

Une particularité de la constitution du Chili, c'est le chapitre de la responsabilité. Le ministère est absolument irresponsable, et reste toujours couvert par le président, dont la personne est inviolable pendant la durée de ses fonctions, et pendant l'année suivante. Les six années révolues, l'inviolabilité présidentielle cesse, et l'ex-président peut être appelé à rendre compte des actes posés par lui ou par ses ministres. Le régime chilien est donc celui d'un gouvernement représentatif, mais nullement parlementaire.

Les élections se font par le suffrage universel, sont libres en théorie, et l'élection du président, qui n'est pas rééligible, se fait directement par le peuple.

Le président ne peut dissoudre les chambres, qui tiennent deux sessions par année, mais elles ne peuvent se réunir sans être convoquées par le pouvoir exécutif.

Les partis politiques ne manquent pas plus qu'ailleurs. Il y a les conservateurs, les libéraux-nationaux, les radicaux et les monttvaristes. Balmaceda était libéral national, et ce parti détenait le pouvoir depuis vingt-cinq ans. Dans la dernière lutte, tous les partis étaient ligués contre l'ex-président qui n'avait pu retenir qu'une faible partie des nationaux-libéraux. Cet homme, qui a rendu et pouvait encore rendre d'immenses services à son pays, poussé par la soif du pouvoir, a mis ses compatriotes aux prises les uns avec les autres, et finalement s'est suicidé pour échapper aux humiliations qui l'attendaient. Que de maux incalculables l'orgueil n'est-il pas la cause tous les jours!

M. C. F. Painchaud

Le compte-rendu des fêtes qui ont eu lieu au collège de Sainte-Anne à l'occasion du transfert des restes de M. C. F. Painchaud, fondateur du Collège, vient d'être publié en une brochure de 200

pages. Elle comprend tous les discours qui ont été prononcés ces jours là, tous les détails relatifs à l'exhumation des ossements du cimetière de l'Île-aux-Grues, et à leur déposition dans la chapelle mortuaire érigée à proximité du collège, grâce aux généreuses souscriptions des anciens élèves.

Cette brochure est en vente à Québec chez M. J. O. Filteau, libraire, haute-ville, J. A. Langlais, libraire, Saint-Roch, et au *Courrier du Canada*, pour le prix de 25 cents. On pourra aussi se la procurer en s'adressant à M. le curé de Notre-Dame de Lévis, et au collège de Sainte-Anne, où des dépôts considérables ont été faits.

Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple (1)

(Suite)

30° Les autres calamités qui ont fondu sur l'homme à la suite du péché, auront-elles une fin ?

R. Jamais ; elles accompagneront nécessairement l'homme jusqu'à son dernier soupir.

31° Que faut-il penser de ceux qui prétendent abolir l'inégalité des conditions, et qui promettent au pauvre une vie exempte de souffrances et de peine ?

R. Ils trompent le peuple et dressent des embûches qui causent les plus terribles calamités.

32° Quel est donc le meilleur parti à prendre ?

R. C'est de voir les choses telles qu'elles sont, et de chercher ailleurs le remède capable de soulager nos maux.

DE L'UNION ENTRE LES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ

33° Quelle est l'erreur capitale au sujet de cette question ?

R. C'est de croire que les riches et les pauvres doivent nécessairement vivre en guerre les uns avec les autres.

34° Quelle est donc la véritable doctrine sur ce point ?

R. C'est que les deux classes de la société sont destinées par la nature à former un tout harmonieux et symétrique, comme les membres du corps humain.

35° Les riches et les pauvres ont-ils besoin les uns des autres ?

(1) A la demande de plusieurs confrères qui désirent distribuer le *Catéchisme de l'Encyclique à l'usage du peuple*, en cours de publication dans la *Semaine Religieuse*, nous avons décidé de le publier en brochure. Toute commande que nous recevons, sera acquittée, franco, au prix de trois cents l'exemplaire ou de deux piastres le cent. S'adresser au Directeur de la *Semaine Religieuse*.

R. Oui, car il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital.

36° Quel serait le résultat inévitable d'un conflit perpétuel entre les classes de la société ?

R. La confusion des luttes sauvages.

37° Quelles institutions possèdent la vertu capable de dirimer ce conflit et de couper le mal dans sa racine ?

R. Les institutions chrétiennes.

DEVOIRS DES PAUVRES ET DES OUVRIERS

38° Où se trouvent contenus les devoirs mutuels des riches et des pauvres ?

R. Dans le dépôt des vérités religieuses dont l'Eglise est la gardienne et l'interprète.

39° Quels sont les devoirs qui regardent le pauvre et l'ouvrier ?

R. Les voici : 1° Il doit fournir fidèlement tout le travail auquel il s'est engagé par contrat libre et conforme à l'équité ; 2° Il ne doit léser son patron, ni dans ses biens, ni dans sa personne ; 3° Ses revendications mêmes doivent être exemptes de violences et ne jamais revêtir la forme de séditions ; 4° Il doit fuir les hommes pervers qui lui suggèrent des espérances et des promesses exagérées.

DEVOIRS DES RICHES ET DES PATRONS

40° Quels sont les devoirs des riches et des patrons ?

R. Quant aux riches et aux patrons : 1° Ils ne doivent point traiter l'ouvrier en esclave, en user comme d'un vil instrument de lucre, ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras, et lui imposer un travail au-dessus de ses forces ou en désaccord avec son âge et son sexe ; 2° Ils doivent veiller à ce que l'ouvrier ne soit point livré aux séductions corruptrices, et que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille ni les habitudes d'économie ; 3° Ils doivent donner à chacun le salaire qui convient, se souvenant qu'exploiter la pauvreté et la misère, spéculer sur l'indigence sont choses réprouvées par les lois divines et humaines, et que frustrer quelqu'un du fruit de son travail est un crime qui crie vengeance au ciel ; 4° Ils doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre.

41° L'obéissance à ces lois suffirait-elle pour faire cesser tout antagonisme entre les pauvres et les riches et en supprimer les causes ?

R. Il y a lieu de le croire. L'Eglise toutefois propose un ensemble de préceptes plus complet, parce qu'elle ambitionne d'unir deux classes par les liens d'une véritable amitié.

DE LA PENSÉE DE LA VIE ÉTERNELLE

42° Que faut-il faire pour avoir une intelligence vraie de la vie mortelle, et l'estimer à sa juste valeur ?

R. Il faut s'élever jusqu'à la considération de cette autre vie qui est immortelle, et sans laquelle toute notion de l'honnête disparaît et l'univers entier devient un impénétrable mystère.

43° Quand commencerons nous à vivre ?

R. Seulement lorsque nous aurons quitté cette vie.

44° Cette vérité est-elle certaine ?

R. Cette vérité que la nature elle-même nous enseigne, est un *dogme chrétien* sur lequel repose toute l'économie de la religion.

45° Quo nous apprend-elle ?

R. Elle nous apprend que Dieu ne nous a pas faits pour la terre, mais pour ciel.

46° Les richesses sont elles de quelque utilité pour la vie éternelle ?

R. Peu importe que l'on soit riche ou pauvre, car les richesses ne sont d'aucune utilité pour la vie éternelle ; et l'usage seul que l'on en fait, importe.

47° Quelle est la fin assignée par Jésus-Christ aux afflictions de la vie ?

R. Il en a fait des stimulants de la vertu et des sources de mérite ; en sorte que personne ne peut prétendre aux récompenses éternelles s'il ne marche sur les traces sanglantes de Jésus-Christ.

DE L'USAGE DES RICHESSES

48° En quoi faut-il faire consister l'usage des biens ?

R. " Sous ce rapport, répond l'Eglise, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour *privées*, mais bien pour *communes*, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leurs nécessités "

49° Sur quel fondement repose cette doctrine ?

R. Sur la distinction à faire entre la juste possession des richesses et leur usage légitime.

LOI ÉVANGÉLIQUE DE L'AUMÔNE

50° Est-on tenu de soulager le prochain en prenant son nécessaire ou sur celui de sa famille, ou en retranchant quelque chose de ce que les convenances ou la bienséance nous imposent ?

R. Non ; mais dès qu'on a suffisamment pourvu à ce qu'exigent la nécessité et le *decorum*, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres.

51° Est-on tenu à cela en stricte justice ?

R. Sauf les cas d'extrême nécessité, on est tenu à cela, non pas en stricte justice, mais par la charité chrétienne.

52° Peut-on invoquer la justice humaine pour exiger l'accomplissement de ce devoir de charité chrétienne ?

R. Non ; mais au-dessus des lois humaines, il y a la loi et le jugement de Jésus-Christ, qui nous persuade de toutes les manières de faire habituellement l'aumône.

53° Comment peut-on résumer cette doctrine ?

R. Voici en quelques mots le résumé de cette doctrine : Tous les biens que nous avons reçus de la divine Bonté, doivent être employés à notre propre perfectionnement et au soulagement des autres.

LES DÉSHÉRITÉS DE LA FORTUNE :

Notre-Seigneur Jésus-Christ, leur modèle.

44° Qu'est-ce que l'Eglise enseigne aux déshérités de la fortune ?

R. Elle leur enseigne que, selon le jugement de Dieu lui-même, la pauvreté n'est pas un opprobre et qu'il ne faut pas rougir de devoir gagner son pain à la sueur de son front. C'est ce que Jésus-Christ lui-même a confirmé par son exemple.

55° Où résident la vraie dignité et l'excellence de l'homme ?

R. Dans ses mœurs, c'est-à-dire dans la vertu, qui est le patrimoine commun et à la portée de tous les hommes, sans exception.

56° Quelles sont les classes vers lesquelles le cœur de Dieu semble s'incliner davantage ?

R. Ce sont les classes infortunées. Jésus-Christ, en effet, appelle les pauvres des bienheureux, il invite avec amour à venir à lui tous ceux qui souffrent et qui pleurent, afin de les consoler.

57° Quelles sont les conséquences de ces doctrines ?

R. Ces doctrines sont bien faites, sans nul doute, pour humilier l'âme hautaine du riche et le rendre plus condescendant, pour relever le courage de ceux qui souffrent et leur inspirer de la résignation.

58° Qu'arriverait-il, si elles pouvaient une fois prévaloir dans les sociétés ?

R. On saurait et on comprendrait, de part et d'autre, que Dieu est le principe et la fin de tous les hommes ; que tous ont été

également rachetés par Jésus-Christ ; que tous les biens de la nature et tous les trésors de la grâce appartiennent en commun et indistinctement à tout le genre humain ; que Dieu seul est capable de communiquer aux anges et aux hommes une félicité parfaite et absolue, et l'on verrait s'opérer l'union des volontés non seulement dans une même amitié, mais dans l'amour fraternel.

(A suivre.)

CHRONIQUE

Le 1er octobre, selon l'antique coutume des Universités catholiques, a eu lieu dans la chapelle du Séminaire la messe d'ouverture des cours de l'Université Laval, à laquelle assistaient MM. les professeurs et les étudiants des différentes facultés. Au commencement de la messe, dite par M. l'abbé Verreau, Principal de l'École Normale Jacques-Cartier, on a chanté le *Veni Creator*, puis à la fin, Mgr le recteur de l'Université a lu solennellement la formule de profession de foi usitée en pareilles circonstances.

* *

La Faculté de Théologie de l'Université Laval s'est assurée cette année le concours de deux nouveaux professeurs, M. l'abbé Robert Lagneux et M. l'abbé Omer Cloutier. Le premier, qui arrive de Rome où il a suivi pendant trois ans les cours de la Propagande, enseigne le Droit Canonique. Le second, ex-vicaire de Saint-Lazare, après avoir acquis l'an dernier ses degrés théologiques, a été appelé à donner l'un des deux cours de Théologie dogmatique.

* *

La retraite du Grand Séminaire, commencée samedi, est prêchée par le R. P. Tielen, de l'Ordre des Rédemptoristes, et celle du Petit Séminaire sera prêchée par le R. P. Leclerc, du même Ordre.

Les élèves du Petit Séminaire sont très-nombreux. Par contre, ceux du Grand Séminaire le sont moins. Quelques-uns sont allés compléter leurs études à Rome ; d'autres sont descendus au Séminaire de Rimouski où leurs services ont été requis.

* *

L'éclairage électrique a été inauguré la semaine dernière dans les salles du Séminaire et de l'Université. Il donne pleine satisfaction.

* *

Judi, le 8 octobre, dans la chapelle du Grand Séminaire de Québec, Son Eminence le cardinal Archevêque, a donné la tonsure aux messieurs suivants :

MM. Joseph-Albert Lemay, Joseph Pierre-Chrysologue Desrochers, Joseph-Odilon Veilleux, Théophile-Magloire-Ulric Dumas, Pierre-Alphonse Lamontagne, Joseph-Lévêque, Joseph-Alphonse Langlais, Joseph-Emile-Lazaro Chamberland, Joseph-Auguste-Onésiphore Boulet, Odilon Blanchet, Bernard-Edouard Martin, Joseph-Cyrille Fournier de l'archidiocèse de Québec, Daniel Gallagher du diocèse de Saint-Jean, N.-B., Napoléon-Wilfrid Bergeron, de l'archidiocèse de Saint-Boniface.

Le même jour, Son Eminence a conféré les Ordres Mineurs à MM. Thomas O'Brien, du diocèse de Springfield, E.-U., Hégessippe Dorion, Edouard Pâquet, Louis Duchesnault, Joseph Veilleux, Alfred Paré, Philéas Fillion, Pierre Leclerc, Benjamin Paradis, Omer Plante, Joseph Thibaud, de l'archidiocèse de Québec; Frédéric Forbes, de l'archidiocèse de Halifax; N. S. William Finn, du diocèse de Hâvre-de-Grâce; T.-N., Jérémie Blaquière, du diocèse de Charlottetown; Hugh McPherson, du diocèse d'Antigonish; John Ryan, Andrew O'Neil, du diocèse de St-Jean, N.-E.

Dimanche, 11 octobre, dans la Basilique, son Eminence le Cardinal conféra l'Ordre Sacré de la Prêtrise à M. Henri Simard, S. T. D., de l'archidiocèse de Québec; le sous-diaconat à MM. Joseph Cinq-Mars, Arthur Simard, Pierre Hébert, Napoléon Gariépy, Felix Dugal, Silvio Chénard, tous acolythes de l'archidiocèse.

Changements Ecclésiastiques dans l'Archidiocèse de Québec.

Octobre 1891.

Rév. J. Z. A. Simard est nommé curé de N.-D. du Portage; Rév. G. Ch. de LaChevrotière est transféré de la cure de N.-D. du Portage à celle de S. Victor de Tring; Rév. Chs. Bourque de la cure des Sts Anges à celle de S. Alexandre; Rév. J.-B. Thiboutot de la mission d'Anticosti à la cure de S. Pierre Baptiste; Rév. F. Pelletier du vicariat des Grondines à la cure des Sts Anges; Rév. A. Rouleau du vicariat de Charlesbourg à la cure de St Etienne; Rév. J. O.-E. Verret du vicariat de Sillery à celui de S. Michel de Sherbrooke; Rév. J.-F. Dumais, du vicariat de S. Alexandre à celui des Grondines; Rév. J.-E. Cloutier, du vicariat de Ste Agathe à celui de N.-D. du Portage; Rév. T. Soucy, du vicariat de S. Jean Port-Joly à celui de Ste Agathe; Rév. Th. Mercier du Séminaire de Québec au vicariat de Ste Claire; Rév. Ls.

Coulombe, du vicariat de S. Ambroise à celui de Ste Foye ; Rév. F. Rouleau, est nommé au vicariat de Sillery ; Rév. H. Defoy, au vicariat de S. Roch de Québec ; Rév. A. Vézina, au vicariat de Ste Marguerite ; Rév. J.-E. Gularneau- au vicariat de S. Paul ; Rév. J.-B. Derome, au vicariat de S. Alphonse ; Rév. P. Godbout, au vicariat de Ste Marie ; Rév. W. Carrier, au vicariat de S. Ephrem ; Rév. U. Brunet, au vicariat de N.-D. de Lévis ; Rév. A. Marcoux, au vicariat de S. Augustin ; Rév. A. Faucher, au vicariat de S. Joseph de Lévis ; Rév. Ls. Doucet, au vicariat de S. Casimir ; Rév. R. Lagueux et O. Cloutier, sont nommés professeurs à l'Université Laval ; Rév. L. Dumais est nommé professeur au Collège Ste. Anne ; Rév. Th. Turcotte, est nommé professeur au Collège de Lévis.

Ordinations par S. G. Mrg l'évêque de Rimouski dans la Chapelle du Séminaire diocésain.

20 septembre.

Tonsurés :—MM. Antoine Gaspard Ouellet, François-Xavier André Audet et Alphonse Roy.

Minorés :—MM. Téléphore-Jérôme-Robert Sasseville, Delphis-Salomon Giguère, Joseph-Antoine Ouellet, Elzéar Joseph Roy et François-Xavier Ross.

27 septembre.

Sous-Diacres :—MM. Alphonse Verreau et George Guillaume Frève.

Diacre :—M. Joseph Perron.

Tous ces ordinands appartiennent au diocèse de Rimouski.

Changements ecclésiastiques du diocèse de Rimouski pour 1891

M. l'abbé Luc Rouleau est nommé à la cure de Rimouski ; M. J.-O. Normandin, curé de St Eloi, devient directeur du Grand Séminaire ; M. T. Gravel est transféré de Ste Anne des Monts à la cure de St-Eloi ; M. A. Audet est nommé curé de N.-D. du S. Cœur ; M. J. H. Lavoie, curé de N.-D. du S. Cœur, devient secrétaire de l'évêché ; M. J. R. Roy, curé de St. Paul de la Croix, devient directeur du Petit Séminaire ; M. J. Ouellet est nommé curé de St Paul de la Croix ; M. Alphonse Bélanger est transféré de St. Pierre de Malbaie à Ste Anne des Monts ; M. J. E. Pelletier est nommé à la mission de St Edouard des Méchins ; M. Ulf. St-

Laurent, ass.-secrétaire de l'évêché, est nommé vicaire aux Trois-Pistoles; M. D. Lebel, assistant à la Grande Rivière; M. P. F. Sirois, directeur du grand séminaire, à la cure de St. Pierre de Malbaie; M. Elz Dufour, à la mission du Cloridorme; M. Alphonse Belles-Iles, directeur du Petit Séminaire, aux Missions de St. Laurent de Métapédiac; M. N. Carufel, au vicariat de Carleton; M. J. B. Ruest, au vicariat de St. Bouaventure; M. F.-X. Dumais est nommé assistant à Cascapédiac; M. Alphée Perron, au vicariat de l'Île-Verte; M. L. H. Langlais, au vicariat de Rimouski; M. A. Larivée devient professeur au séminaire; M. N.-H. Thériault, desservant de N.-D. du S. Cœur, se retire à Cacouna. (1).

PETITE CHRONIQUE

Les Quarante-Heures auront lieu à S. François de la Beauce, le 11; à S. Callixte, le 13; à S. Philémon, le 15; à S. Ephrem, le 16.

Le 1 novembre prochain, le corps du cardinal Guibert sera transporté des caveaux de Notre-Dame de Paris, dans l'abside de la basilique de Montmartre.

M. Jules Grévy, ancien Président de la République, est mort le 9 septembre, à l'âge de 78 ans.

On sait que c'est le 30 janvier 1876, jour où M. Grévy succéda au maréchal de Mac-Mahon, que commença la campagne des francs-maçons contre les catholiques. On sait aussi combien a été misérable, aux yeux de tous, la chute de celui qui eut tant de complaisances pour nos pires ennemis.

Les dépêches disent qu'il a conservé jusqu'au dernier moment l'usage de ses facultés et qu'il a demandé de lui-même M. le curé de Mont-sous-Vaudrey, à qui il s'est confessé.

S. E. le cardinal Rotelli vient d'être enlevé de ce monde en quelques jours par une fièvre typhoïde. Il n'était cardinal que depuis quelques mois.

Les RR PP. Hamon et Proulx terminent demain, à St-Alban, une retraite commencée dimanche dernier.

(1) Nous devons cette liste officielle à la bienveillance de S. G. Mgr l'évêque de Rimouski.



CHEMIN DE FER

QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX

DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE

ARRANGEMENTS D'ÉTÉ

Commengant *DIMANCHE* le 31 mai 1891, les trains circuleront comme suit.

LA SEMAINE

Laissent Québec pour Ste. Anne, à 7.25 a. m., 10.00 a. m., 5.15 p. m., et 6.30 p. m.
" " " Montmorency, à 2.00 p. m.
Arrivent à Québec de Ste. Anne, à 6.35 a. m., 8.25 a. m., 1.05 p. m., et 5.40 p. m.
" " " " Montmorency, à 4.25 p. m.

LE DIMANCHE

Laissent Québec pour Ste. Anne, à 6.00 a.m. 7.10 a.m. 8.20 a.m. 2.00 p.m. et 6.30 p.m.
Arrivent à Québec de Ste. Anne, à 6.35 a. m., 7.55 a. m., 1.05 p. m. et 5.40 p. m.
Les trains qui laissent Québec le dimanche matin à 6.00 et 8.20 heures n'arrêtent pas aux Stations intermédiaires et sont les plus avantageux pour les pèlerins.

Pour autres informations s'adresser au Surintendant

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE.

PIANOS :

Heintzman & Cie.,
Wm. B Il & Cie.,
Dominion & Cie.,
Decker Bros. N.-Y.,
Schiedmayer, etc

HARMONIUMS :

Wm. Bell & cie.,
Dominion & Cie.,
Gornwall & Cie.,
Burdet & Cie,
Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE

NEW WILLIAMS. LE DAVIS (A ENTRAINEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.

Téléphone, 278.

LE CATÉCHISME

des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. "

Téléphone 563 | **PIANOS** | Téléphone 563

Nous venons de recevoir directement des différentes MANUFACTURES DE REPUTATION DES ETATS-UNIS et du CANADA ci-dessous mentionnées, un grand assortiment de **PIANOS** carrés et droits, de petite et grands formats, fabriqués avec toutes les améliorations modernes et avec les meilleures qualités de matériaux, y compris les bois les plus riches, tels que le Magnolia, l'Acajou, le Noyer Français ondulé, le bois de Rose, etc., etc., etc.

HALLET, DAVIS & Co..... De Boston | O. NEWCOMBE & Co De Toronto
SCHUBERT PIANOS Co..... De New-York | MENDELSSOHN PIANOS Co. “
EVANS BROTHERS Co. De Ingersoll.

HARMONIUMS-ORGUES ET HARMONIUM DE SALON

De THOMAS & Co. DOHERTY & Co. à un et deux claviers et pédaliers.

Accords de Pianos et Orgues etc.—M. Alfred Hutchison, accordeur pendant nombre d'années de la ci-devant maison BERNARD & ALLAIRE, est attaché à notre établissement où l'on est prié de s'adresser pour ses services.

MUSIQUE NOUVELLE sacrée et profane, vocale et instrumentale, reçue chaque semaine d'Europe et des Etats-Unis.

BERNARD, FILS & Cie, | **EDITEURS** DE MUSIQUE

— COIN DES RUES —

ST-JEAN ET STE-URSULE, HAUTE-VILLE.

(En face de M. McWilliam, confiseur)

J. GOSSELIN

AVOCAT

4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET Cie., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Tuschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPECIALITES: CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général, Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison LASNIER ET FILS mérite par son honorabilité la confiance du public.